

POUSSINS

Participation aux rencontres « Spécial Jeunes »

- ↪ Certificat médical annuel d'aptitude à la pratique du tir à l'arc, délivré par tout médecin généraliste
- ↪ en salle
- ↪ sur parcours
- ↪ en extérieur

Participation aux concours en salle qualificatif uniquement

- ↪ Certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition, délivré par le médecin de la Ligue de Picardie
- ↪ Arc classique uniquement
- ↪ Tir sur blason de 80cm
- ↪ Catégorie ouverte jusqu'au Championnat de Ligue

Pour les Poussins de dernière année (10 ans en 2010)

- ↪ Surclassement possible en catégorie Benjamin, avec certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition, délivré par le médecin de la Ligue de Picardie
- ↪ Accès à toutes les disciplines ouvertes à la catégorie Benjamin en arc classique